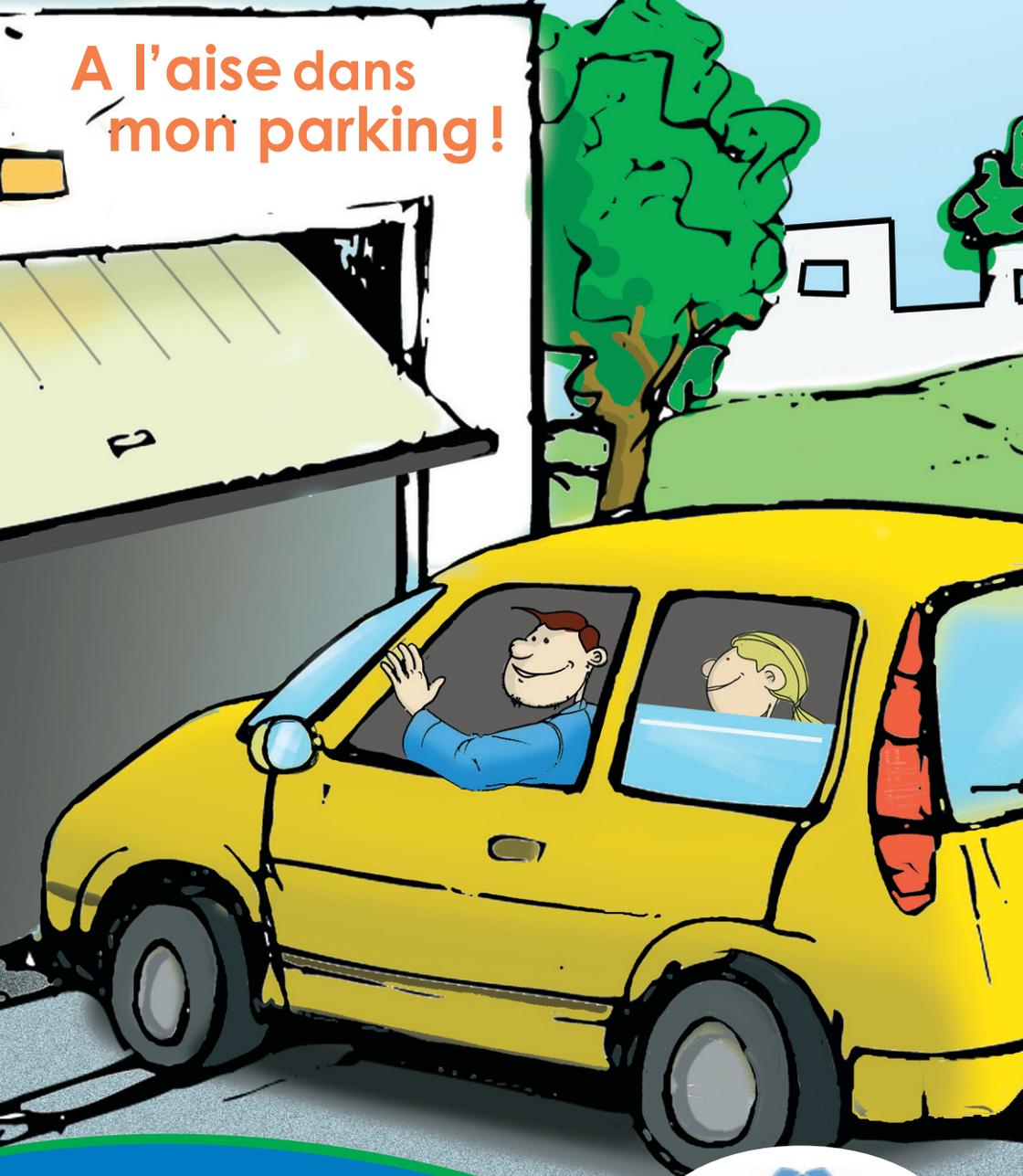


A l'aise dans
mon parking!



Guide d'utilisation
de **vosre parking**

Votre accès au parking

Pour accéder à votre parking, vous disposez d'un badge* qui commande l'ouverture des portails et portes d'entrée. Nous vous remettons éventuellement une vignette adhésive à coller sur votre pare-brise : elle garantit votre droit de stationnement dans le parking.

Votre badge est personnel, prenez-en soin

>> **Ayez toujours votre badge* sur vous.** Il vous est indispensable pour entrer dans le parking. Ne l'oubliez jamais dans votre véhicule.



>> **Ne prêtez votre badge* à personne.** Il est strictement personnel. En cas de prêt, vous êtes responsable des faits et gestes dans le parking de la personne à qui vous l'avez confié.

** ou clé d'accès,
télécommande...*



Votre badge ne fonctionne pas ? Contactez votre gardien**. (S'il fonctionne avec piles, vérifiez-les d'abord.)

***ou votre interlocuteur habituel Logement Francilien*

Vous avez perdu votre badge ?
Prévenez votre gardien** : il pourra vous le remplacer (à vos frais).

Votre **sécurité** dans le parking

Le portail et les portes d'accès de votre parking sont fermés, afin de réserver son accès à ses locataires uniquement et de garantir ainsi votre sécurité. Certains parkings bénéficient en outre d'un système de vidéo-surveillance par caméra : en cas d'acte malveillant, les services concernés (équipes de sécurité, pompiers, police...) sont immédiatement alertés et peuvent intervenir.



Vous avez un rôle à jouer pour maintenir la sécurité de votre parking :

>> Ne laissez entrer personne d'autre que votre famille dans le parking. Toute intrusion de personne non locataire d'un emplacement menace la sécurité de ses usagers et des véhicules : risques de dérangements, de vandalisme, de vols, d'agressions... Et par prudence, ne laissez aucun objet de valeur dans votre véhicule.

>> Vérifiez la bonne fermeture des accès.

Après votre passage, vérifiez bien que le portail et les portes d'accès au parking se referment complètement derrière vous.



Votre confort dans le parking

Votre parking fait l'objet d'un entretien technique et ménager régulier, afin que vous vous y sentiez bien lors de vos passages. Nos équipes assurent des visites régulières et contrôlent le bon fonctionnement des équipements (portes d'accès, éclairage, sécurité incendie...) : en cas de problème constaté, nous procédons aux réparations dans les meilleurs délais.



Vous contribuez au bon état général de votre parking :

>> Respectez votre parking.

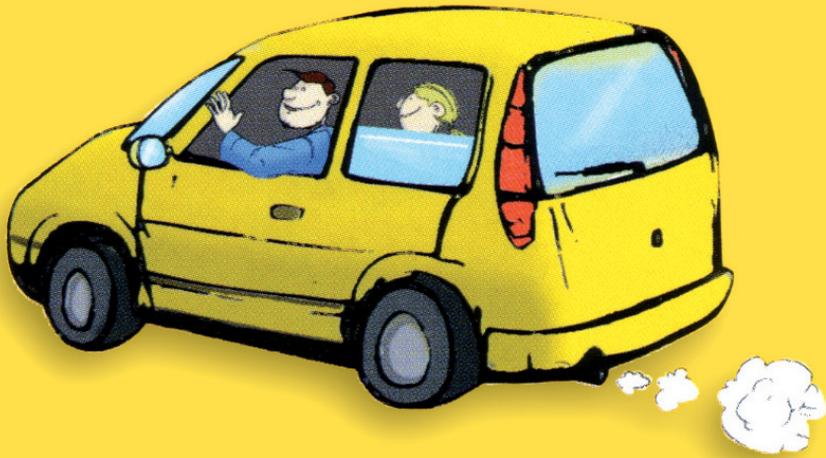
Veillez à ne pas dégrader ses équipements (luminaires, portes...), à ne pas salir les lieux (pas de déchets par terre, pas de graffitis sur les murs...) et à ne pas entreposer d'encombrants dans le parking.

>> Ne faites pas de réparation mécanique dans le parking.

Cela est strictement interdit, de même que les vidanges. Votre véhicule doit être en bon état technique pour stationner dans le parking.



En cas de comportement contraire au règlement intérieur de votre parking, vous risquez une sanction : facturation des frais nécessaires à la réparation (nettoyage, intervention d'une entreprise...), voire résiliation de votre bail parking.



Vous louez une place de stationnement dans un parking Logement Francilien.

Vous bénéficiez ainsi d'une place de stationnement permanente dans un parking sécurisé et entretenu, et souscrivez un contrat de location avec Logement Francilien. Ce contrat est indépendant de votre contrat de location d'appartement. Selon ses termes, vous acceptez les conditions d'utilisation décrites dans la convention de location. Lisez-la bien, pour connaître le règlement intérieur de votre parking.

- >>>** Logement Francilien met tout en œuvre pour vous assurer un service de qualité dans votre parking. Vous avez aussi un rôle à jouer pour que celui-ci reste un lieu agréable et tranquille. Merci de respecter les consignes d'usage décrites dans ce guide.

Je connais une personne qui cherche à louer un emplacement de parking. A qui doit-elle s'adresser ?

>> Communiquez ses coordonnées à votre gardien ou à votre interlocuteur habituel Logement Francilien. Nous pourrons alors le contacter et lui proposer une location dans le parking, à des tarifs avantageux.



Mon véhicule doit-il être assuré pour stationner dans le parking ?

>> Oui, c'est une obligation faite par votre contrat de location. Pensez à nous transmettre une copie de votre attestation d'assurance.

Je souhaite mettre fin à mon contrat de location. Comment procéder ?

>> Il vous suffit de nous prévenir par courrier. Un préavis d'un mois sera observé, conformément à votre contrat de location. Au moment de votre départ, vous devrez restituer votre badge (ou clé d'accès, télécommande...) en bon état de fonctionnement.

- **Pour toute autre question ou pour toute demande relative à votre parking,** contactez votre gardien ou votre interlocuteur habituel.

- **La nuit, le week-end et les jours fériés,** contactez *LF-Service d'urgence* au 01 47 89 78 06 en cas d'incident technique grave ou de dysfonctionnement du portail et des portes d'accès.



Direction Régionale de Gérance Ouest • 11, rue du Berry - B.P. 98 - 78507 Sartrouville Cedex
Direction Régionale de Gérance Nord • 120 - 122, boulevard de Ménilmontant - 75971 Paris cedex 20
Direction Régionale de Gérance Sud • 34, Cours Blaise Pascal - 91025 Evry Cedex

Une brochure éditée par le Groupe Logement Français pour ses locataires.